

9^{ème} RALLYCROSS DE CHÂTEAURoux

4 & 5 JUIN

RALLYCROSS
SAISON 2011

A.F.O.R. FFSA
CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYCROSS



www.rallycrossdechateauroux.fr
www.rallycross-afer.com

Circuit des Tourneix / St-Maur 36

DIVISION 1A DIVISION 3 DIVISION 4 LOGAN RUP

Ecurie Terre du Berry



Règlement particulier

REGLEMENT PARTICULIER

9^{ème} RALLYCROSS de CHATEAUROUX SAINT-MAUR

Comptant pour le Championnat de France 2011 D1 –D1A,
la Coupe de France D3 – D4 de RALLYCROSS et la Logan Cup

4 et 5 JUIN 2011

Le règlement particulier complète le règlement standard des circuits tout terrain, ainsi que la réglementation générale FFSA.

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale, à la réglementation générale de la discipline.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA du BERRY organise les 4 et 5 juin 2011 avec le concours de l'ECURIE TERRE DU BERRY une épreuve automobile nationale de Rallycross intitulée 9^{ème} RALLYCROSS de CHATEAUROUX SAINT-MAUR

Cette épreuve compte pour le **Championnat de France et la Coupe de France de Rallycross et la Logan Cup**.

Le présent règlement a été enregistré par le Comité Régional le sous le numéro (en cours) et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro (en cours) en date du.

1.1 . OFFICIELS

Observateur de la FFSA

Président du Collège des Commissaires Sportifs
Membres du Collège

Stagiaire

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs
Directeur de Course
Directeur(s) de Course adjoint(s)

Adjoints à la Direction de Course

Commissaires Techniques Délégué FFSA
Commissaires Techniques

LOGAN CUP :

Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents

Chronométrateurs

Commissaire responsable du Parc Fermé

Mr CHAIX Gérard

Mr RIOUX Dominique Lic 1501/14770

Mr HAINRY Bernard Lic 1206/26574

Mme THEFFO Marie Annick Lic 1201/28784

Mme HERHEL Christelle Lic 1503/15545

Mme BUZAT Francine Lic 1502/18858

Mr MOREAU Bernard Lic 1208/4144

Mr AGOSTINI Philippe Lic 0102/1270

Mr GUERIN Joël Lic 1502/3984

Mme LEOBET Colette Lic 1313/7042

Mr CAILLE Alain Lic 1504/4822

Recherche en cours

Mr PEROCHEAU Jacques Lic 1208/3690

Mr HERHEL Olivier Lic 1503/15550

Mr DUSSOUBS J. Claude Lic 1014/51192

Mr ROQUES Jean Pierre Lic 1714/178808

Mr CANO Cirilo Lic 1501/122763

Mr CANO Santiago Lic 1501/35161

Mr PHILIPPON Vincent Lic 1505/115581

Mr TANGUY Jacques Lic 1202/72090

Mme RIOUX Annie Lic 1501/14769

Mme PEROCHEAU Michelle Lic 1110/12733

Recherche en cours

Mr BESSON Jean Marc Lic 1503/23819

Mr DUBOIS Jean Luc Lic 1503/23818

Mr HEBERT Franck (Sté MKS)

Mr ALAPLANTIVE Jérôme Lic 1502/44516

Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	Mr OLLITRAULT Jean Paul Lic 1201/6694
Com. Sportif resp. Vérifications administratives	Mme PEROCHEAU Michelle Lic 1110/12733
Secrétaire du meeting	Mme MARTIN Françoise Lic 1502/6302
Com. Sportif Prè-grille	Mr FOUCAULT Gilbert Lic 1501/5517
	Mr HERLIN Patrick Lic 1315/9316
Juge de Fait	Mr SIMONDIN Marc Lic 1501/116535
	Recherche en cours
Responsable publicité FFSA	Mr HERMELINE Roland Lic 37789
Médecin Chef	Docteur (recherche en cours)
Responsable du service presse	Mr NAUD Emmanuel
	Mme DUQUESNOY Jocelyne

L'organisateur administratif est l'**ASA du Berry** et l'organisateur technique est l'**Ecurie TERRE du Berry** .

1.2 . HORAIRES

Parution du règlement	01 avril 2011
Clôture des engagements	Mercredi 25 mai 2011 à minuit
Publication de la liste des engagés	Mardi 1 juin 2011
Date de l'épreuve et lieu	4 et 5 juin 2011 sur le circuit Les Tourneix 36250 SAINT-MAUR
Vérifications	Vendredi 3 juin de 17h à 20h sur le circuit Samedi 4 juin sur dérogation de l'organisateur de 8h00 à 10h00 sur le circuit
Réception des pilotes	Samedi 4 juin à 19h15
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Le 4 juin à 10h30
Briefing obligatoire	Samedi 4 juin à 12h15 . Présence des pilotes obligatoire .
Horaire des essais libres et chronométrés	Samedi 4 juin de 9h00 à 15h30
Horaire de la course	Samedi 4 juin : - 1 ^{ère} manche qualificatives à partir de 16h00 Dimanche 5 juin : - Warm-up de 8h00 à 9h15 - 2 ^{ème} et 3 ^{ème} manches qualificatives à partir de 9h30 - Finales à partir de 15h30 - Fin des épreuves au plus tard 19h00
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après chaque finale A
Remise des prix	Après chaque finale A

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le vendredi 3 juin 2011 de 17h00 à 20h00 et sur dérogation de l'organisateur le samedi 4 juin 2011 au circuit, chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du 1 juin 2011 le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant 02 54 27 80 81. Le numéro de permanence du circuit pendant l'épreuve est le 02 54 07 41 87.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Ecurie TERRE du BERRY

Mr Didier TOUZEAU

87 rue Fontaine St Germain

Tél / fax : 02 54 27 80 81

36000 CHATEAUROUX

Email : d.touzeau@orange.fr

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au mercredi 25 mai 2011 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 250 € avec la publicité facultative de l'organisateur,
- 500 € sans la publicité facultative de l'organisateur.
- 170 € pour la Logan Cup.

Si quatre jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 50, l'organisateur se réserve le droit d'annuler son épreuve. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra pas être pilotée par DEUX pilotes. Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence en cours de validité qui sera au moins une licence « Nationale Concurrent Conducteur »

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures suivantes correspondant au règlement technique du Rallycross, réparties par division : Division 1, Division 1A, Division 3, Division 4 et Logan Cup, chaque division courant séparément .

4.4. NUMEROS

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Les voitures participant au Championnat et à la Coupe de France de Rallycross ainsi que les équipements des pilotes, devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification suivant défini par la FFSA et l'AFOR.

Combinaison toutes divisions : à droite TROPHEE AFOR 2011 et à gauche KUMHO.

Voitures Division 1 : Plaque de police avant YACCO, arrière COMPTE TOURS,

Pare choc avant et arrière aux extrémités KUMHO, dans le prolongement du N° de course YACCO.

Voitures Division 1A : Plaque de police avant TECHNOPLUS, arrière COMPTE TOURS,

Pare choc avant et arrière aux extrémités KUMHO, dans le prolongement du N° de course TECHNOPLUS.

Voitures Division 3 : Plaque de police avant AUTOHEBDO, arrière COMPTE TOURS,

Pare choc avant et arrière aux extrémités KUMHO, dans le prolongement du N° de course AUTOHEBDO.

Voitures Division 4 : Plaque de police avant FFSA TV, arrière COMPTE TOURS,

Pare choc avant et arrière aux extrémités KUMHO, dans le prolongement du N° de course KUMHO.

En aucun cas, l'identification des équipements pilotes et des voitures, définie ci-dessus, ne pourra être modifiée par les pilotes.

Toute publicité concernant une marque de pneumatique différente de celle définie par la FFSA et l'AFOR est interdite.

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit « **Les Tourneix** » à **Saint-Maur (36)** à 9kms au sud de CHATEAUROUX dans l'Indre (**position GPS : E-1.58768°, N-46.75864°**) . Il est long de 1030 mètres et la largeur est comprise entre 15 mètres et 16 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 1 janvier 2011 sous le numéro 36 15 11 0182 RC Nat 0967.

L'accès au circuit se fait par la RD 925, direction LUANT, **accès facile par A20** (venant de Paris prendre sortie 13.1 et à droite direction Châtellerault puis direction Luant, venant de Limoges prendre sortie 14 et à gauche au Campanile direction Châtellerault puis direction Luant .

6.6. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final est obligatoire et il est situé près de la pré-grille.

6.7. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé près de l'accès à la pré-grille. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents à l'entrée de la pré-grille. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant l'épreuve aux numéros de téléphone suivants : 02 54 27 80 81 (avant l'épreuve) et 02 54 07 41 87 (pendant).

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1. ESSAIS

7.1.1. Essais libres

Ils se dérouleront le samedi 4 juin de 9h00 à 15h30 .

Composées de 3 tours chaque série sera constituée de 10 voitures maximum.

7.1.2. Essais chronométrés

Ils se dérouleront le samedi 4 juin à partir de 9h00 à 15h30.

Composées de 4 tours chaque série sera constituée de 5 voitures maximum.

7.2. BRIEFING

. Un briefing réservé aux pilotes sera organisé le samedi à 12h15 .

La présence des pilotes au briefing est obligatoire, elle sera contrôlée par la signature du pilote sur une feuille d'émargement . Tout absence ou retard sera pénalisé d'une amende de 110€ .

7.3. COURSE

Manches qualificatives :

1^{ère} manches qualificatives : Samedi 4 juin à partir de 16h00.

2^{ème} et 3^{ème} manches qualificatives : Dimanche 5 juin à partir de 9h30.

Finales : Dimanche 5 juin à partir de 15h30.

Le nombre de tours est fixé ainsi :

- 4 tours pour les manches qualificatives
- 5 tours pour les finales B et C.
- 6 tours pour les finales A.

7.3.1. La pôle position est située à droite.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de 25 050€.

Les prix suivants seront distribués pour les divisions 1- 1A- 3 et 4, soit 5 180€ par divisions et 20720€ au total :

1er	950€	5ème	330€	9ème	220€	13ème	180€
2ème	750€	6ème	250€	10ème	210€	14ème	170€
3ème	550€	7ème	240€	11ème	200€	15ème	160€
4ème	400€	8ème	230€	12ème	190€	16ème	150€

Les prix suivants seront distribués pour la Logan Cup pour un montant de 2310 € :

1er	500€	5ème	180€	9ème	130€
2ème	400€	6ème	170€	10ème	120€
3ème	300€	7ème	160€		

4ème	200€	8ème	150€		
------	------	------	------	--	--

COUPE LOGAN :

-150€ seront attribués au 1^{er} junior si 5 partants et 150€ à la 1^{ère} des féminines.

10.3. COUPES

Les cinq premiers de chaque finale recevront une coupe.

La cérémonie protocolaire de remise des coupes se fera à l'issue de la finale A de D1.

Trois coupes seront attribuées aux commissaires.

10.4. REMISE DES PRIX

Les prix seront disponibles au secrétariat de l'épreuve, 15 mn après la fin du délai de réclamation et pendant une heure.

ARTICLE 11. DIVERS

PARC CONCURRENTS :

Ouverture du parc : Vendredi 3 juin de 9h00 à 22h00 et le samedi à partir de 6h00.

Pour le respect des pilotes déjà en place, le **parc pilotes** sera **fermé** le **vendredi de 22h à 6h** le samedi et le **samedi de 22h à 7h le dimanche matin.**

Conformément à la réglementation en vigueur, un extincteur visible et contrôlé, ainsi qu'une bâche sont obligatoires pour chaque véhicule dans les stands.

Il sera joint à la demande d'engagement un formulaire de réservation d'emplacement dans le parc concurrent (10m x 15m maxi) mais la situation de cet emplacement sera défini par l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit de refuser une demande de place exagérée.

Tout comportement impoli envers les bénévoles et membres de l'organisation fera l'objet d'une demande de **sanction** auprès du **Collège.**

Le nombre de bracelets attribué à chacun des pilotes participant à cette épreuve sera de cinq dont un pour le pilote, deux pour les mécaniciens et 2 invités. Les pilotes engagés aux trophées AFOR disposeront de deux bracelets invités supplémentaires.

Chaque concurrent ne dispose que d'un accès au parc pour 2 véhicules (structure comprise), le macaron d'accès au parc sera collé à l'intérieur du pare-brise par nos soins.

Une tarification préférentielle sera consentie pour les pilotes qui en feront la demande.

Rappel aux pilotes concernant la sécurité et le respect de tous :

Circulation excessivement prudente avec les autos de courses en raison du public – 10km/h maxi.

Les couloirs de circulation dans le parc doivent être respectés (pas de stationnement ni de dépassement des structures et hayons).

Quads, scooter et motos : circulation interdite samedi et dimanche sur espace de vie et VIP, autour des bâtiments et sur les circuits de bi-cross et moto-cross, sauf les véhicules de l'organisation.

Une aire de stationnement est réservée aux camping-cars à l'extérieur du parc pilotes.

« Un boulanger sera de passage sur le parc pilotes le samedi et le dimanche matin de 8h à 8h30 ».